

Conseil d'administration
Séance du 27 septembre 2016

Délibération n°1
Portant sur le **procès-verbal du CA du 5 juillet 2016**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il convient d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 3

Membres absents et non représentés : 10

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation : 0

Article 1^{er} : approuve le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2016.

Le président de l'université,



François GERMINET